



BAREME DES COTISATIONS

COLLEGE I

. COLLECTIVITÉS RÉGIONALE OU DÉPARTEMENTALES

- POPULATION SUPERIEURE A 5 000 000 HAB.	52 000 €
- POPULATION SUPÉRIEURE À 1 200 000 HAB.	18 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 700 000 ET 1 199 999 HAB.	14 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 500 000 ET 699 999 HAB.	12 000 €
- POPULATION INFÉRIEURE À 499 999 HAB.	8 000 €
- SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITÉ ET DES ENERGIES	3 500 €

. COMMUNES OU REGROUPEMENT DE COMMUNES

SI ADHÉSION ALEC

- POPULATION SUPÉRIEURE À 1 200 000 HAB.	18 000 €	12 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 500 000 ET 1 200 000 HAB.	13 000 €	8 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 200 000 ET 499 999 HAB.	12 000 €	7 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 150 000 ET 199 999 HAB.	10 000 €	6 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 100 000 ET 149 999 HAB.	7 800 €	5 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 50 000 ET 99 999 HAB.	5 500 €	4 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 30 000 ET 49 999 HAB.	3 500 €	3 000 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 10 000 ET 29 999 HAB.	2 500 €	1 500 €
- POPULATION COMPRISE ENTRE 1 000 ET 9 999 HAB.	700 €	500 €
- POPULATION INFÉRIEURE À 1 000 HAB.	300 €	200 €
- AGENCE TERRITORIALE ENERGIE CLIMAT EN PARTENARIAT	ADHÉSION CROISÉE NEUTRE	

COLLEGE II

ENTREPRISES PUBLIQUES OU PRIVÉES INTERVENANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE OU DE L'ENVIRONNEMENT

- CHIFFRE D'AFFAIRES SUPÉRIEUR À 150 MILLIONS D'€	10 000 €
- CHIFFRE D'AFFAIRES COMPRIS ENTRE 30 MILLIONS ET 150 MILLIONS D'€	5 500 €
- CHIFFRE D'AFFAIRES COMPRIS ENTRE 2 ET 30 MILLIONS D'€	3 500 €
- CHIFFRE D'AFFAIRES INFÉRIEUR A 2 MILLIONS D'€	500 €

COLLEGE III

ORGANISMES CONSULAIRES, SOCIÉTÉS D'ÉCONOMIE MIXTE, AUTRES ORGANISMES PUBLICS, SYNDICATS ET ASSOCIATIONS PROFESSIONNELLES, **CENTRES DE RECHERCHE, BANQUES** 3 500 €

COLLEGE IV

ASSOCIATIONS LOI 1901 ŒUVRANT DANS LE DOMAINE DE L'ÉNERGIE

OU DE L'ENVIRONNEMENT

SAUF PARTENARIAT TECHNIQUE

SPL ENERGIE CLIMAT

300 €

ADHÉSION CROISÉE NEUTRE

1 000 €

COLLEGE V

PERSONNALITÉS QUALIFIÉES